

Règlement Masters R. Andenne T.T.

1. Le club du **Royal Andenne T.T. (N037)** organise le **Samedi 29 AOUT 2020** à Andenne (139 Avenue Roi Albert) son tournoi annuel.
Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de 8 tables et de balles de couleur blanche. **Le maximum d'inscriptions sera de 100.**
4. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B-Bsp). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale (uniquement pour les séries B). Les dames peuvent s'inscrire avec leur classement messieurs dans une ou deux séries selon les mêmes règles. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
7. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu et dans la cafétéria.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
 - 09h00 : SERIE E6/E4
 - 10h00 : SERIE D6/D4
 - 11h30 : SERIE NC
 - 12h00 : SERIE E2/E0
 - 13h30 : SERIE D2/D0
 - 15h00 : SERIE B SPECIALE
 - 16h30 : SERIE C
 - 18h00 : SERIE B
15. Inscriptions : via le site de la fédération <https://resultats.aftt.be>.
à l'onglet tournoi : <https://resultats.aftt.be/tournois>
OU elles sont à envoyer à MOREAU Hugues (de préférence par e-mail huguesmoreau965@hotmail.com).
TEL: 0495/412449 ...
Ou à LAURENT Didier (didier.laurent@proximus.be)
Jusqu'au jeudi **27 Août 2019 à 17h00**
16. L'élaboration des tableaux aura lieu le jeudi 27/08 à 19h00.
17. Prix : coupes ou prix en espèces.
18. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la salle. Les joueurs doivent le mettre après les rencontres.
19. Les tables seront désinfectées après chaque poule et/ou chaque match d'un tableau final.
20. La distanciation sociale de 1,50m est à respectée dans la mesure du possible.
21. Résultats : Les résultats sont à envoyer à Frédéric GRANDJEAN sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.
JUGE-ARBITRE : A definir- ADJOINTS Les membres du Comité du RATT

Approuvé par le C.P.N. sous le numéro d'autorisation FG/20-21/M03